

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 22^e jour du mois de juin 2020, à 19 :30 heures, à l'Hôtel de Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, à huis clos.

Sont présents à cette séance ordinaire, chacune de ces personnes :

M. Nicholas Tremblay, conseiller
Mme Nathalie Perron, conseillère
M. Gabriel Brassard, conseiller
Mme Nathalie Girard, conseillère
Mme Nicole Dufour, conseillère

M. Jérôme Lavoie, conseiller est absent

M. Marc Dubé, directeur général par intérim

Sous la présidence de M. Deny Tremblay, maire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

À 19 :30, le maire préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ordinaire ouverte.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2020-06-165

Il est proposé par Madame Nicole Dufour
Appuyée par Madame Nathalie Perron
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. *OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE.*

2. *LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.*

3. *ADMINISTRATION :*

3.1. *Exemption de la lecture et adoption des procès-verbaux de la séance du 2 mars 2020 et de la séance du 8 juin 2020.*

4. *RAPPORT DES COMITÉS.*

5. *LISTE DES COMPTES.*

5.1. *Adoption de la liste des comptes déjà payés et des comptes à payer.*

6. *CORRESPONDANCE :*

6.1. *Commission municipale Québec : Correspondance du président M. Jean-Philippe Marois avisant la nomination de Me Denis Michaud, vice-président comme observateur afin d'établir un diagnostic dans le dossier de la municipalité.*

6.2. *Ministère de la Sécurité publique : Avisant du report des échéances des paiements pour les services de la Sûreté du Québec.*

6.3. *Ateliers de fabrication Saguenay inc. : Information concernant le programme de taxes à l'investissement.*

6.4. *MRC du Fjord-du-Saguenay : Fin des ententes relatives à la constitution et la gestion d'un fonds dédié à l'acquisition de véhicules utilisés par le service de sécurité incendie.*

6.5. Ville de Saguenay : Transmission du projet de règlement ARP-184, ARP- 185 & ARP-186 – modifiant le plan d’urbanisme. Transmission des règlements VS-RU-2020-51 et VS-RU-2020-53 modifiant le plan d’urbanisme.

7. RÉSOLUTIONS :

- 7.1. *Embauche de ressources temporaires pour le département de la comptabilité.*
 - 7.1.1. *Mme Danielle Audet*
 - 7.1.2. *Mallette*
- 7.2. *Embauche d’une ressource pour l’entretien des plates-bandes pendant la période estivale.*
- 7.3. *Enregistrement des séances du conseil.*
- 7.4. *Remplacement du serveur informatique.*
- 7.5. *Demande d’achat de terrain – rue des Pins – M. Carl Boudreault & Mme Sarah Lefrancois.*
- 7.6. *Renouvellement de l’entente de service de fourrière 2020/2021 – Fourrière Alma 2007.*
- 7.7. *Demande d’aide financière auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay concernant le programme d’aide au développement du transport collectif – volet 2, pour l’année 2020.*
- 7.8. *Adjudication du contrat pour les travaux traçage de lignes de rues & rangs asphaltés.*
- 7.9. *Décision relative au programme de crédit de taxes.*
- 7.10. *Création d’un comité de pilotage pour le renouvellement de la politique MADA.*

8. SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT

- 8.1. *Rapport du directeur général sur ses dépenses discrétionnaires.*
- 8.2. *Rapport du directeur des travaux publics sur ses dépenses discrétionnaires.*
- 8.3. *Décision relative au déneigement pour la saison 2020/2021.*
- 8.4. *Information sur le bris de la boîte électrique – station pompage principale eau potable.*
- 8.5. *Avis juridique – dossier Transport Frédéric Pilote et fils et als.*
- 8.6. *Suivi sur les limites de vitesse – zones municipales.*
- 8.7. *Information sur les stations de vidange – halte routière près du Géant Motorisé.*
- 8.8. *Information sur les finances de la Municipalité.*
- 8.9. *Dossier – Exploitation gravière/sablière – rang Ouest.*

9. AFFAIRES NOUVELLES :

- 9.1. *Date – prochaine séance du conseil.*
- 9.2. *Urbanisme.*
- 9.3. _____.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS.

11. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE.

Que l’ordre du jour soit et est adopté en ajoutant les points suivants :

9. AFFAIRES NOUVELLES

- 9.3 *Implantation d’un système de répondeur téléphonique;*
- 9.4 *Implantation d’un logiciel pour les réservations de salles appartenant à la Municipalité.*

Que l’ordre du jour soit et est adopté en retirant les points suivants :

7. RÉOLUTIONS :

- 7.5 Demande d'achat de terrain – rue des Pins – M. Carl Boudreault & Mme Sarah Lefrancois.

9. AFFAIRES NOUVELLES

- 9.2 Urbanisme.

3. ADMINISTRATION

3.1. Exemption de la lecture et adoption des procès-verbaux de la séance du 2 mars 2020 et de la séance du 8 juin 2020

Résolution 2020-06-166

Il est proposé par Madame Nathalie Perron
Appuyée par Madame Nicole Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020.

Que les procès-verbaux des séances ordinaires du 2 mars 2020 et du 8 juin 2020 dont copie conforme ont été signifiés à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés.

4. RAPPORT DES COMITÉS

5. LISTE DES COMPTES

5.1. Adoption de la liste des comptes déjà payés et des comptes à payer

Résolution 2020-06-167

Il est proposé par Monsieur Nicholas Tremblay
Appuyé par Madame Nathalie Perron
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité de Saint-Ambroise pour le paiement des comptes payés d'avance au montant de 145 301.67 \$ et les comptes à payer au montant 179 242.86 \$ pour un grand total de 324 544.53 \$.

Que la liste des comptes 2020-06 incluant les versements de la rémunération salariale brute soit :

➤ Paie #21	17 746.05 \$
➤ Paie #22	31 783.27 \$
➤ Paie #22	2 729.05 \$ pompiers (avril 2020)
➤ Paie #23	22 481.77 \$
➤ Paie #24	19 531.40 \$
➤ Paie #25	17 629.52 \$
➤ Remises provinciales	38 531.24 \$ (paies #20 à #25)

- Remises fédérales 10 975. \$ (paies #20 à #23)

Que la liste des comptes soit annexée au dossier 2-8-2 de la Municipalité de Saint-Ambroise pour références.

Que le directeur général par intérim soit et est autorisée à en faire le paiement.

6. CORRESPONDANCE

- 6.1. Commission municipale Québec : *Correspondance du président M. Jean-Philippe Marois, avisant de la nomination de Me Denis Michaud, vice-président, comme observateur afin d'établir un diagnostic dans le dossier de la Municipalité.*
- 6.2. Ministère de la Sécurité publique : *Avisant du report des échéances des paiements pour les services de la Sûreté du Québec.*
- 6.3. Ateliers de fabrication du Saguenay inc. : *Information concernant le programme de taxes à l'investissement.*
- 6.4. MRC du Fjord-du-Saguenay : *fin des ententes relatives à la constitution et la gestion d'un fonds dédié à l'acquisition de véhicules utilisés par le service de sécurité incendie.*
- 6.5. Ville de Saguenay : *Transmission du projet de règlement ARP-184, ARP-185 et ARP-186 – modifiant le plan d'urbanisme. Transmission des règlements VS-RU-2020-51 et VS-RU-2020-53 modifiant le plan d'urbanisme.*

7. RÉOLUTIONS

7.1. Embauche de ressources temporaires pour le département de la comptabilité

7.1.1. Mme Danielle Audet

Résolution 2020-06-168

CONSIDÉRANT l'urgence de compléter les états financiers de l'année 2019;

CONSIDÉRANT le désir du conseil municipal d'apporter un support à la directrice des finances;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Nicholas Tremblay

APPUYÉ PAR Madame Nathalie Perron

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

QUE le conseil municipal de Saint-Ambroise retienne temporairement les services de Mme Danielle Audet, demeurant au 25, rue Gaudreault, Saint-Ambroise G7P 2J6, afin d'apporter un support à la directrice des finances.

QUE les tâches de Mme Audet, soit celles reliées à la comptabilité et sous la supervision de la directrice des finances et de l'informatique.

7.1.2. Mallette

Résolution 2020-06-169

Il est proposé par Monsieur Nicholas Tremblay
Appuyé par Madame Nathalie Perron
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise mandate Mme Julie Simard de la firme comptable Mallette S.E.N.C.R.L. afin d'accomplir les tâches suivantes :

- Préparation du dossier de fin d'exercice de la Municipalité au 31 décembre 2019;
- Préparation du rapport financier 2019 ainsi que tous les formulaires à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans l'application SÉSAMM disponible sur le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR);
- Préparation du dossier de fin d'exercice de la Commission des Loisirs, de la culture et des sports de Saint-Ambroise au 31 décembre 2019;
- Préparation du dossier de fin d'exercice de la SADE au 31 décembre 2019;
- Préparation du dossier de fin d'exercice du régime de retraite;
- Tout autre dossier relatif à la comptabilité.

Que le mandat de Mme Simard débutera le 23 juin 2020 pour se terminer le 31 août 2020.

Que Mme Simard soit sous la responsabilité de Mme Natasha Lachance, directrice des services financiers et informatique.

Que le conseil municipal autorise le directeur général par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif à l'adjudication dudit mandat.

7.2. Embauche d'une ressource pour l'entretien des plates-bandes pendant la période estivale

Résolution 2020-06-170

Il est proposé par Monsieur Gabriel Brassard
Appuyé par Nicholas Tremblay
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise procède à l'embauche de Marek Tremblay, 17, rue du Ruisseau, Saint-Ambroise, comme préposé aux loisirs et à l'entretien conformément aux conditions prévues à la convention collective de travail des employés municipaux présentement en vigueur, au salaire de l'échelon un (1); cependant le nouveau salarié est assujéti à la clause 4.12 de la convention collective concernant la période de probation.

7.3. Enregistrement des séances du conseil

Résolution 2020-06-171

CONSIDÉRANT que les grands rassemblements ne sont toujours pas autorisés en raison de la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT que les séances du conseil doivent se faire à huis clos;

CONSIDÉRANT que les séances du conseil sont de notoriété publique;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gabriel Brassard

APPUYÉ PAR Madame Nathalie Girard

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

QUE le conseil municipal autorise le directeur général par intérim à procéder à l'achat de matériel permettant l'enregistrement des séances du conseil.

7.4. Remplacement du serveur informatique

Résolution 2020-06-172

CONSIDÉRANT que le serveur informatique est désuet et a été installé il y a environ 10 ans;

CONSIDÉRANT que la durée de vie d'un serveur est d'environ 5 à 7 ans;

CONSIDÉRANT que depuis le 15 janvier 2020, il n'y a plus de support pour le système d'exploitation de notre serveur et que cela rend le serveur vulnérable;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nicole Dufour

APPUYÉE PAR Madame Nathalie Girard

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

QUE le conseil municipal mandate le directeur général par intérim afin de procéder au remplacement du serveur informatique.

7.5. Demande d'achat de terrain – rue des Pins – M. Carl Boudreault et Mme Sarah Lefrancois

Le point a été reporté à une séance ultérieure.

7.6. Renouvellement de l'entente de service de fourrière 2020/2021 – Fourrière Alma 2007

Résolution 2020-06-172.1

Il est proposé par Monsieur Nicholas Tremblay
Appuyé par Madame Nathalie Perron
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la proposition de M. Jimmy Maltais, domicilié au 1770, chemin du Moulin Nord, Alma, Québec, G8B 5V2, pour le service de fourrière animale pour l'année 2020/2021, selon les conditions suivantes :

- Tarification annuelle demandée pour les services de 2 000. \$ plus taxes, donnant 4 versements égaux de 500. \$ par trimestre.

Le mandat inclut les services suivants à savoir :

- Réception d'animaux et euthanasie
 - A) Livré par le propriétaire lui-même
 - Chien : Prix déduit des frais de licence municipale
 - Chat : Sans frais
 - B) Livré par la Municipalité de Saint-Ambroise
 - Chien : euthanasié avec frais
 - Chat : Euthanasie incluse
- Service de collecte
 - Frais pour transport
 - 100.\$ plus taxes (forfaitaire);
 - 150. \$ plus taxes (en dehors des heures de travail, forfaitaire).
 - 24h/24h
 - Si euthanasie nécessaire (chien et chat) incluse.

➤ Frais de gardiennage

- Inclus

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au mandat accordé et à procéder aux versements selon la proposition.

7.7. Demande d'aide financière auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay concernant le programme d'aide au développement du transport collectif – volet 2, pour l'année 2020

Résolution 2020-06-173

Il est proposé par Monsieur Gabriel Brassard
Appuyé par Madame Nicole Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise procède à une nouvelle demande auprès du ministère des Transports dans le cadre du « Programme d'aide au développement du transport collectif – volet 2 » pour le financement du transport collectif pour l'année 2020, couvrant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte et soumet l'état provisionnel des revenus et dépenses pour l'année en cours, à savoir :

Dépenses :	46 004.79 \$
Revenus :	
Part des usagers	2 440.59 \$
Ministère des Transports	30 669.86 \$
Municipalité de Saint-Ambroise	12 894.34 \$
Total des revenus	46 004.79 \$

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la demande de contribution financière pour le transport collectif - année 2020.

7.8. Adjudication du contrat pour les travaux de traçage de lignes de rues et rangs asphaltés

Résolution 2020-06-174

Il est proposé par Monsieur Nicholas Tremblay
Appuyé par Madame Nathalie Girard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la proposition la plus avantageuse pour le traçage des lignes de rues à l'entreprise *Signalisation Inter-Lignes du 800, des actionnaires, Chicoutimi, G7J 4N3*, le tout selon l'offre déposée et conditions d'appel d'offres datées du 9 juin 2020.

Que le prix soumis pour l'ensemble du réseau routier s'élève à 36 232.65 \$ plus taxes applicables.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise se réserve le droit de modifier certains items jugés non pertinents au bordereau pour les travaux de peinture.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif à l'adjudication dudit mandat.

7.9. Décision relative au programme de crédit de taxes

Résolution 2020-06-175

Il est proposé par Madame Nathalie Perron
Appuyé par Madame Nicole Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le conseil municipal mandate le comité des Finances afin de passer en revue le programme de crédit de taxes pour fins de recommandations.

7.10. Création d'un comité de pilotage pour le renouvellement de la politique MADA

Résolution 2020-06-176

CONSIDÉRANT que la MRC est présentement à préparer le renouvellement de la politique MADA;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ambroise désire mettre sur pied un comité de pilotage pour le renouvellement de la Politique MADA ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nicole Dufour

APPUYÉE PAR Madame Nathalie Perron

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la mise sur pied d'un comité de pilotage pour le renouvellement de la politique MADA.

QUE le comité soit formé de résidents de la Municipalité de Saint-Ambroise. Le nom des membres constitutifs sera fourni sous peu.

QUE le mandat du comité consiste à :

- Procéder à l'élaboration d'une nouvelle politique municipale des aînés;
- Procéder à l'élaboration du plan d'action MADA.

8. SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Discussions sur différents dossiers.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1. Date – prochaine assemblée

Résolution 2020-06-177

Il est proposé par Madame Nathalie Perron
Appuyée par Madame Nicole Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le prochain conseil aura lieu le 13 juillet.

9.2. Urbanisme

Ce point a été exclu de l'ordre du jour pour être examiné en comité plénier tenu immédiatement après le conseil.

9.3. Implantation d'un système de répondeur téléphonique à la Municipalité

Résolution 2020-06-178

Il est proposé par Monsieur Nicholas Tremblay
Appuyé par Madame Nathalie Perron
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le conseil municipal demande l'implantation d'un système de répondeur automatique afin de gérer le flux d'appels entrants à la réception.

Que le conseil municipal autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à prendre les arrangements nécessaires afin de faire suite au dossier.

9.4. Implantation d'un logiciel pour les réservations de salles appartenant à la municipalité

Résolution 2020-06-179

Il est proposé par Monsieur Nicholas Tremblay
Appuyé par Madame Nathalie Perron
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le conseil municipal mandate le directeur général par intérim afin de poursuivre les démarches pour l'implantation d'un logiciel pour les réservations de salles appartenant à la Municipalité, autorisant le paiement par internet et relié avec notre système comptable.

9.5. Autres questions et informations demandées par le conseil

Questions sur différents dossiers.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Madame Nicole Dufour propose la levée de l'assemblée à 9h30, appuyée par la conseillère Madame Nathalie Girard.

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim

La séance est levée.

Deny Tremblay
Maire

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général